

édito

Mes Chers Concitoyens,

La transition entre le printemps et l'été aura été marquée par une succession de passages aux urnes. Les législatives ont confirmé la tendance des présidentielles avec un taux de participation malheureusement toujours aussi faible.

Les projets de notre nouveau président vont désormais pouvoir se mettre progressivement en place, parmi lesquels le souhait de redonner de la « souplesse » aux communes, notamment dans le cadre de la gestion des rythmes scolaires.

Il y a maintenant près d'un mois j'ai fait le choix de vous proposer par le biais d'un sondage un retour à la semaine de 4 jours. Les résultats sont sans appel avec 95% de retours favorables. Bien que les délais de mise en place soient très courts, mes services seront mobilisés tout cet été afin que cette rentrée 2017 augure une année scolaire aussi sereine et épanouissante que possible.

Les cigales ayant fait leur grand retour, laissons cartables et devoirs de côté et vivons l'été au rythme des 5 festivals programmés sur notre territoire, sans oublier nos désormais « incontournables » : Fest'inn, fête nationale, Saint-Symphorien et pour la première fois à Lançon un « week-end Taurin ».

Je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous dès le 2 septembre pour notre grand forum des associations.

Michel MILLE
Maire de Lançon-Provence



Collines de Lançon

Dimanche 14 mai dernier, des contrôles dans les massifs forestiers lançonnois ont été réalisés, afin d'empêcher la circulation des véhicules à moteur dans ces lieux protégés, voire de verbaliser les conducteurs en infraction.

Cette opération, menée conjointement par la Gendarmerie nationale, l'O.N.F. et la Police municipale et rurale de Lançon-Provence, sera renouvelée régulièrement dans les mois à venir.

Voici un rappel de la législation en vigueur :

1 - Tout véhicule motorisé (camion, voiture, moto, quad, etc...) est strictement interdit de circulation sur les voies forestières, pistes DFCI comprises, durant toute l'année. Seuls les véhicules de secours et les ayant droits y sont autorisés.

2 - La circulation pédestre et à vélo est autorisée librement sur le domaine public forestier du 1er octobre au 31 mai sans restriction, ce qui exclut donc les domaines privés.

Du 1er juin au 30 septembre, la circulation pédestre et cycliste dans les massifs est réglementée par arrêté préfectoral. Consulter avant toute sortie :

<https://www.myprovence.fr/enviedebalade>

- **Le domaine de Calissanne est strictement interdit à toute circulation (pé-**

destre, cycliste et motorisée) par un arrêté préfectoral de protection des biotopes de l'aigle de Bonelli. (Arrêté Préfectoral n°FR3800448 du 01/07/1996). Cette interdiction concerne également les chemins ruraux traversant ce domaine. Risques encourus :

- Circulation ou stationnement de véhicule sur une voie forestière interdite à la circulation : contravention de 4ème classe = amende de 135 euros.

- Contrevenir aux mesures édictées par les préfets en application des articles L.131-6 à L.131-8 et R.131-2 : contravention de 4ème classe = amende de 135 euros.

- Non-respect des dispositions des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes : contravention de 4ème classe = amende de 135 euros.



Législatives 2017

Résultats des élections :

Le 1er tour, qui s'est déroulé le 11 juin, a comptabilisé un taux de participation sur la commune de 44,74%, pour 43,98% de voix exprimées, **comme suit :**

Michel Cantinol 1,90% ; Khaled Beghouach 0,37% ; Geneviève Monténéro 0,56% ; Véronique Assiouras 0,75% ; Jérôme Ravenet 0,50% ; Mathieu Saintagne 1,65% ; Christian Perit 0,66% ; Sandra Dalbin 16,01% ; Michel

Frate 1,06% ; Clément Acar 2,53% ; Rémy Bazali 0,25% ; Nadia Graindorge 9,11% ; Christiane Pujol 3,87% ; Ange Tinelli 0,69% ; Jean-Marc Zulesi 32,36% ; Antoine Baudino 27,58% ; Jean-Marie Mure-Ravaud 0,16%.

Au 2ème tour, le 18 juin, le taux de participation était de 41,09%, pour 38,28% de votes exprimés, **comme suit :**

Bureau	Jean-Marc Zulesi	Antoine Baudino
1 - Mairie	40.17%	59.83%
2 - Foyer l'Escapade	56.75%	43.25%
3 - Marcel Pagnol	50.87%	49.13%
4 - école Moulin de Laure	56.33%	43.67%
5 - école Marie Mauron	50.44%	49.56%
6 - école des Pinèdes	53.61%	46.39%
7 - école des Baïsses	51.88%	48.13%
8 - école de Sibourg	55.36%	44.64%

Soit sur Lançon : Jean-Marc Zulesi **51,83%** ; Antoine Baudino **48,17%**

Pour la 8ème circonscription : **J.M. Zulesi 58.68% (LREM)** ; A. Baudino : 41.32% (FN)

Bacheliers 2017 : rappel

Les jeunes gens ayant obtenu leur baccalauréat 2017 avec mention « très bien » sont invités à se faire connaître en Mairie auprès du secrétariat de M. le Maire. Un pack surprise leur sera remis à l'occasion d'une cérémonie amicale, le vendredi 7 juillet à 18h en salle d'honneur, par le Maire et Isabelle Sanna, Conseillère municipale. A fournir lors de l'inscription : nom, prénom, R.I.B. ou R.I.P., document attestant de la mention.



Prévention seniors

Comme tous les ans, une information sera proposée le mardi 18 juillet aux adhérents du foyer l'Escapade par le CCAS sur les conseils de prévention en cas de fortes chaleurs.

Sur ce même temps, la Police Municipale et la Gendarmerie de Lançon-Provence donneront une information sur la sensibilisation à la violence dont les personnes fragiles peuvent être victimes (vol à l'arraché, intrusion au domicile sous fausse identité, etc...).

Bilan nettoyage des collines

En ce samedi 20 mai, une quarantaine de bénévoles se sont donnés rendez-vous au Centre Technique Municipal pour la matinée citoyenne organisée par Jean-Louis Donadio, adjoint à l'environnement.

Le CIQ des Baïsses, le CCFF, l'Environnement Lançonnois, les chasseurs de l'ACCL, ont répondu présents pour parcourir notre belle commune et enlever les débris déposés par des pollueurs irresponsables. Olivier Victor, responsable du CTM, présent avec les bénévoles, a mis à disposition 4 camions pour cette opération « nettoyage des collines ». Il convient de noter que grâce à une surveillance accrue de notre garde champêtre (plusieurs PV rédigés) et par la mise en place de barrières DFCL, de rochers,



Détecteur de métaux

S'il peut être acquis librement, le détecteur de métaux ne peut en aucun cas être utilisé à des fins de recherches historiques ou archéologiques (art. L.542-1 du Code du Patrimoine). Son utilisation en est très réglementée et soumise à autorisation préfectorale ; elle implique l'usager mais également le propriétaire complaisant d'un terrain sondé.

En cas de flagrant délit avec des objets métalliques intéressant l'histoire et/ou l'archéologie et sans autorisation préfectorale nominative en poche, l'usager est passible d'une contravention de 5ème classe (1 500€) et d'une amende délictuelle (7 500€) pour exécution de fouilles clandestines. La destruction ou

la détérioration de vestiges archéologiques (y compris enfouis, non connus de l'Etat) est sanctionnée d'une peine de 7 ans d'emprisonnement et de 100.000€ d'amende. Le matériel utilisé peut être confisqué et le propriétaire du terrain et l'Etat (représenté par le Service régional de l'Archéologie) sont en droit de déposer plainte contre l'auteur des faits. La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine confirme que le patrimoine archéologique français (dont enfoui) appartient 100% à l'Etat dès lors qu'il y a eu mutation de titre de propriété (par héritage ou vente etc. ou achat de propriété postérieur au 07 juillet 2016).

Risques de noyade

Le canal de Marseille permet la distribution de l'eau potable dans la région. Animé d'un fort courant (1m³/seconde), il est profond de plus de 2 m et ses parois pentues et glissantes empêchent toute remontée.



Cet ouvrage, domaine privé et réglementé, peut s'avérer très dangereux, c'est pourquoi il est interdit de s'y promener et bien entendu de s'y baigner, d'y pêcher, de circuler sur ses berges, d'y puiser de l'eau, de le dégrader.

Commémorations 18 juin

Protocolairement modifiée en raison des opérations de vote des élections législatives, la commémoration de l'appel historique du Général de Gaulle s'est solennellement déroulée en présence d'une assemblée restreinte.

Hommage aux Pompiers

Le 24 juin dernier s'est tenu l'hommage annuel aux soldats du feu du département décédés en service commandé. Sous l'égide du SDIS 13, les autorités et les familles des victimes se sont recueillies à la stèle du Souvenir située au Vallon des Muets.

Libération de Lançon

La commune célébrera la libération de Lançon par la 3ème Division d'Infanterie de l'Armée des Etats-Unis d'Amérique et de la 1ère Armée Française, le mardi 22 août prochain, à 10h30, avenue de la 1ère Armée Française.

Info déchèterie

Destinée à recueillir les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), cette nouvelle filière est effective depuis le mois de mai à la déchèterie de Salon.

Une benne dédiée permet de collecter tous types de meubles : salon, bureau, chambre, cuisine, salle de bains, jardin, etc..., qui seront triés pour être recyclés ou valorisés énergétiquement.

libre expression

Avec les beaux jours, la nature reprend allègrement ses droits. Partout sur la commune, nos rues, trottoirs, chemins piétons, ronds-points et monuments sont envahis par une folle végétation... Mais que fait donc la municipalité ? Un rond point !!!!

LANCON à VENIR vous souhaite de bonnes vacances !

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération n°17-055 du 19 mai 2017, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation publique, et procédé à un nouvel arrêt du projet de révision générale du PLU, en annulant la délibération du 6 mars 2017 arrêtant un premier projet de révision.

Le projet arrêté le 6 mars a été transmis à l'ensemble des PPA (Personnes Publiques Associées). Plusieurs d'entre elles ont donc eu la possibilité d'étudier le dossier et de réagir sur son contenu. Ces différents avis ont amené la Commune à supprimer le zonage d'activités commerciales au sud de la D113 et l'extension du parc d'activités de la Coudoulette au sud de celui-ci, à amender le zonage sur le secteur de Font de Leu en améliorant les justifications du projet dans le rapport de présentation. Ces éléments modificatifs changeant



substantiellement l'équilibre économique du projet de révision, sans toutefois que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) n'en soit modifié, il a été jugé nécessaire d'annuler la délibération du 6 mars et de procéder à un nouvel arrêt du projet de révision.

Les principales motivations de cette révision sont :

- > Décliner la nouvelle politique communale de développement urbain, notamment :
- Mettre en œuvre les éléments définis par le

projet communal de développement des activités économiques et commerciales sur le territoire communal,

- Accompagner le développement commercial du centre-ville par l'établissement de règles plus adaptées,
 - Renforcer la préservation du village, par l'établissement d'un périmètre de protection renforcée,
 - Définir les conditions d'urbanisation des nouvelles zones à urbaniser.
- > Mettre en œuvre les dispositions permettant à la Commune de respecter ses obligations en matière de construction de logements sociaux,
- > Prendre en compte les évolutions du zonage inondable et du règlement concernant les conditions de l'autorisation d'occupation et d'utilisation du sol dans ces mêmes zones et adapter au mieux le règlement aux contraintes du terrain et aux enjeux de l'urbanisme,
- > Intégrer la prise en compte du risque feux de forêts tel que sollicité par les services de l'Etat à travers le Porter à Connaissance.

Cette révision du PLU a également été l'occasion de :

- > Rendre le dossier de PLU compatible avec les textes législatifs les plus récents,
 - > Prendre en compte la correction d'erreurs matérielles dans le dossier du PLU approuvé le 27 juin 2013.
- Cette délibération et sa note explicative de synthèse sont affichées en mairie où le dossier est consultable. Le dossier de révision est transmis pour avis aux personnes publiques associées, avant d'être soumis à enquête publique.
- L'objectif de la Commune reste une approbation du projet de révision avant le 31 décembre 2017.

Vacances tranquilles

Quelques conseils à considérer avant votre départ :

- informer la Police Municipale de votre absence, vérifier la fermeture des accès, ne pas laisser le courrier déborder de la boîte aux lettres ;
- véhicule stationné sur la voie publique :

penser à consulter l'agenda des manifestations et à anticiper sur celles qui s'installent sur la voie publique et pourraient obliger une regrettable fourrière.

Police Municipale : 201 rue Lafayette
Tél. : 04 90 42 89 36 ; **Gendarmerie :** 17

Cycles sportifs bouclés

Pour boucler l'objectif pédagogique de l'année scolaire, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Sibourg ont effectué une randonnée VTT le 23 mai, d'une distance de 18 km.

Ils étaient encadrés par leurs instituteurs, l'éducateur sportif Patrice Volto, et des bénévoles du CCFF. Cette sortie, ponctuée

d'un pique-nique, clôturait un cycle de 12 séances, destiné à développer le goût de l'effort et la découverte des collines auprès de ces jeunes.

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école Marie Mauron ont quant à eux réalisé leur bilan sportif, le 1er juin au stade municipal. Un tournoi de rugby terminait leurs efforts de l'année dans ce sport choisi.



Médiévales... Appel à bénévoles

Oyez, Oyez, Avis à la Population !

Dans une volonté d'optimiser notre organisation pour cette 4ème édition des Médiévales qui se dérouleront les samedi 16 et dimanche 17 septembre, l'Association Azur et Or est en quête de bénévoles.

Celles et ceux qui disposent de quelques heures en ce long week-end sont les bienvenues dès vendredi 15.

Nous vous attendons également les samedi et dimanche, pour assurer l'accueil sur site et réguler le flux du public.

Toutes les bonnes volontés seront appréciées

Renseignements : 06.81.28.79.02

Mail : lemiroidelancon@laposte.net

Facebook : Azur et Or- Le Miroir de Lançon

La Présidente

Les As en Provence

Samedi 26 août à 9h :

90 cyclistes, 16 équipes, 4 jours de courses, 100 à 160 km/étape : organisée par l'ACAP (Association des As en Provence), la 41ème édition aura une épreuve à Lançon. Dès 9h, le départ d'un contre la montre sera donné de la place du Champ de Mars ; les concurrents se dirigeront ensuite vers le Val de Sibourg.

+ d'infos : facebook 4joursdesas.com

Ateliers créatifs

Pendant les mois de juillet et août, la Médiathèque vous accueille le samedi, entre 9h30 et 12h30, pour des ateliers créatifs animés par Ursi Schmidt, illustratrice : initiation à la peinture africaine ou aborigène, création de mandalas et de tableaux végétaux, de carnets de voyage, découverte de l'art postal...

Ouverts à tous à partir de 10 ans (places limitées) Inscriptions sur place ou par tél. au 04 90 42 98 30.

Participation : en-cas à boire ou à grignoter pour un petit déjeuner convivial

Festival itinérant

Tous les étés depuis 1998, le département des Bouches-du-Rhône accompagne le Festival sur « La route de la Durance aux Alpilles » (Festival de piano de La Roque d'Anthéron). Au cœur de villes et villages, les Ensembles en Résidence proposent des concerts gratuits : Ils seront en concert place du Champ de Mars, jeudi 10 août à 18h30.

Renseignements : 04 13 29 02 00

Week-end Taurin

Inédit, les 7, 8 et 9 juillet, au Pigeonnier de la Goiranne, organisé par Lançon Taurin.

Vendredi 7 à 21h : Intervillages Lançon/Eyguières

Samedi 8 : journée à l'ancienne
Déjeuner au pré à 9h (offert), suivi d'un défilé provençal, défilé équestre, abrivado, course au plan l'après-midi et école taurine des razeteurs le soir.

Dimanche 9 : abrivado à 10h30, toro-piscine l'après-midi et charlotade le soir
Restauration midi et soir, buvette



5 jours de fêtes

« **Fest'Inn** » : du **12 au 16 juillet**, grand festival de cuisine : spécialités culinaires, de gastronomie régionale et originale, allant du salé au sucré, ambiance musicale, buvette et jeux

« **Fête Nationale** » : **vendredi 14 juillet à 22h30**, feu d'artifice (au pied du château), suivi d'un bal populaire.

« **La Lançonaise** » : **samedi 15 juillet à 19h** : course pédestre (challenge Terre de Mistral) dans le village, de 1 et 2 km pour les enfants, 10 km pour les adultes.

Virant en scène

Un festival d'humour dans les vignes de Château-Virant, **les 21 et 22 juillet à 21h30**.

Vendredi : Yves Pujol et son spectacle « *J'adore toujours ma femme* » ;

Samedi : les Chevaliers du Fiel et des sketches « *à la carte* ». Spectacles précédés d'une possible restauration (plats raffinés/traiteur).

Contact : 04 90 42 44 47

Fête votive de la Saint-Symphorien

La traditionnelle fête foraine assortie de nombreuses autres attractions s'installe près de la Mairie du **18 au 21 août** :

manèges, restauration, buvette, aioli dominical, orchestres, concours de ball trap (à la Coudoulette le samedi), boules et cartes, et un semi-live du groupe « **Emile et Images** » le dimanche.

Contact : 06 25 03 85 73

Soun de Lançon

Festival provençal de 3 jours, place du Champ de Mars :

vendredi 4 août à 21h30, fiesta bohémienne avec concert gratuit de « *Gitano Family* » et paëlla géante ;

samedi 5 dès 18h30, apéritif offert et trois concerts gratuits ;

dimanche 6 dès 10h, passo carriero, messe en lengo nostro suivie d'une bénédiction de chevaux et apéritif de clôture.

Contact : 06 26 31 39 13 ;

lmet13680@gmail.com

Musique à la Ferme

10 ans, un parrain de renom : Patrick Poivre d'Arvor, une programmation copieuse : **2 mini-concerts** sur le marché du mardi, à 11h (18 & 25/07) ; **3 siestes musicales** à la Médiathèque à 15h (19, 21 & 25/07) ; **2 concerts en famille** à la Chèverrie à 17h30 (22 & 23/07) ; **7 concerts à la Chèverrie** à 21h avec en-cas champêtres (18, 20, 21, 22, 24, 26 & 28/07), **1 atelier danse** à 17h le 28

Parallèlement, **exposition** à la Médiathèque du 12/07 au 1er août.

Contact : 04 90 42 74 76 ; reservations@musiquealaferme.com ; 04 13 29 02 00

vosre agenda ...

ESTIVADES DES ROQUILLES

Jusqu'au 8 juillet, 21h30

Théâtre des Roquilles
Contact : 07 68 42 78 22

KERMESSE DE SIBOURG

Samedi 1er juillet, 10h

Parking école
Contact : 06 84 77 56 03

VIDE-GRENIERS

Dimanche 2 juillet, 6h/17h

Hameau des Baïsses
Contact : 06 19 82 44 99

SPECTACLE LES PETITS LOUPS

Dimanche 2 juillet, 16h30

Espace M. Pagnol
Contact : 06 62 21 79 12

INAUGURATION

PASSAGE PIÉTONNIER

place Champ de Mars

Jeu. 6 juillet, 19h

Contact : 04 90 42 98 10

RÉCEPTION BAC MENTION TB

Vendredi 7 juillet, 18h30

Salle d'honneur
Contact : 04 90 42 98 10

WEEK-END TAURIN

7, 8 et 9 juillet

Pigeonnier de la Goiranne
Contact : 06 37 96 83 22

OLYMPIADES DE SIBOURG

Samedi 8 juillet dès 9h

Pinède et stade
Contact : 06 99 54 02 28

FÊTE FORAINE AUX BAÏSSES

8 et 9 juillet, 14h/18h

City stade
Contact : 06 73 13 53 46

CONCERT SOLARIS

8 juillet 21h30

Hameau des Baïsses

FEST'INN

Du 12 au 16 juillet

Place du Champ de Mars
Contact : 06 25 03 85 73

EXPO. MUSIQUE À LA FERME

Du 12 juillet au 1er août

Médiathèque du Roulage
Contact : 04 90 42 98 30

FÊTE NATIONALE

14 juillet, 22h30

Feu d'artifice au Château,
Bal sur la Pl. Champ de Mars
Contact : 04 13 29 02 00

COURSE LA LANÇONNAISE

Samedi 15 juillet, 19h

Place du Champ de Mars
Contact : 06 30 97 17 82

MUSIQUE À LA FERME

Du 18 au 28 juillet

Chèverrie Honnoré
Contact : 04 90 42 74 76

VIRANT EN SCÈNE

21 et 22 juillet, 21h30

domaine château virant
Contact : 04 90 42 44 47

COLLECTE DE SANG

Jeu. 3 août, de 15h à 19h30

Espace M. Pagnol
Contact : 06 87 23 65 03

SOUN DE LANÇOUN

Du 4 au 6 août

Place du Champ de Mars
Musico e Tradicioun
Contact : 06 26 31 39 13

DANS LE CADRE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO

> CONCERT DE PIANO

Jeu. 10 août, 18h30

Place du Champ de Mars

Contact : 04 13 29 02 00

FÊTE VOTIVE

DE SAINT-SYMPHORIEN

Du 18 au 21 août

Place du Champ de Mars
Contact : 06 25 03 85 73

LIBÉRATION DE LANÇON

Mardi 22 août, 10h30

avenue de la première
armée française
Contact : 04 90 42 98 10

COURSE CYCLISTE DES AS

Samedi 26 août, 9h

Place du Champ de Mars
06 13 29 02 03

...Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

Sam. 2 septembre, dès 9h30

Place du Champ de Mars
Contact : 04 13 29 02 02